



Mesures d'hygiène en cas d'infection à *Clostridioides difficile* Aide-mémoire à l'intention des institutions de long séjour

Informations générales	<i>Clostridioides difficile</i> (<i>C. difficile</i>) est une bactérie présente à l'état naturel dans l'intestin des humains et des animaux et qui est susceptible de provoquer des diarrhées. Dans certaines conditions, cette bactérie peut produire des toxines ainsi que des spores. Ces dernières confèrent à la bactérie <i>C. difficile</i> une résistance aux désinfectants, ce qui lui permet de survivre plus longtemps dans l'environnement. Si ces spores pénètrent à nouveau dans l'organisme, elles peuvent redevenir des bactéries actives et provoquer des infections. Les facteurs de risque spécifiques d'une infection à <i>C. difficile</i> sont les suivants : • Âge > 65 ans • Traitement antibiotique récent (en particulier à base de fluoroquinolones, de clindamycine et de céphalosporines) • Hospitalisation récente, en particulier avec des antécédents de colite associée à <i>C. difficile</i>
Symptômes	Les symptômes typiques d'une infection à <i>C. difficile</i> sont une diarrhée aqueuse (sanglante dans les cas graves), une sensibilité abdominale, des coliques et, parfois, de la fièvre.
Modes de transmission	• Contact direct : principalement par les mains • Contact indirect : par le biais de surfaces ou de matériaux contaminés
Important	Il existe des souches hautement virulentes de <i>C. difficile</i> (forme particulièrement grave), appelées « ribotype 027 », qui peuvent entraîner une évolution plus grave de la maladie. En outre, ces souches forment davantage de spores. Les pensionnaires porteurs de souches hautement virulentes doivent être placés en isolement préventif. Toute mesure supplémentaire doit être prise en concertation avec le médecin responsable de l'établissement. En présence de souches hautement virulentes, nous recommandons de consulter une ou un infectiologue.

Le personnel est tenu de respecter les mesures d'hygiène standard lors des soins et de la prise en charge de pensionnaires atteints d'une infection aiguë à *C. difficile*. Dans les établissements de soins de longue durée, on évite autant que possible de recourir à l'isolement afin de préserver au mieux la qualité de vie des pensionnaires et leur participation sociale.

Pendant la phase aiguë de la maladie, les personnes infectées excrètent de grandes quantités d'agents pathogènes, en particulier des spores résistantes. Les mesures d'hygiène suivantes doivent donc être impérativement respectées pour éviter la transmission de *C. difficile* à d'autres pensionnaires.

Mesures à suivre par les pensionnaires présentant des symptômes	• Utiliser uniquement les toilettes de la chambre (pas les toilettes communes de l'établissement) • Si possible, se laver les mains avec de l'eau et du savon en quittant la chambre • Participer à des activités de groupe uniquement si la diarrhée est maîtrisée et si la continence fécale peut être garantie Important : les pensionnaires porteurs d'une souche hautement virulente (ribotype 027) <u>ne doivent pas</u> participer à des activités de groupe.
Hygiène des mains	L'hygiène des mains représente la mesure la plus importante et la plus efficace pour empêcher la transmission de <i>C. difficile</i> à d'autres pensionnaires. Comme les désinfectants pour les mains à base d'alcool n'éliminent pas les spores de manière fiable, les membres du personnel doivent, après s'être désinfecté les mains, aussi se laver les mains à l'eau et au savon en cas de contact potentiel ou avéré avec des fluides corporels (notamment après avoir retiré leurs gants).
Port de vêtements de protection	• Les gants doivent être portés en cas de contact potentiel ou avéré avec des fluides corporels (des selles, par exemple). • Les blouses de protection doivent être utilisées en cas de contact (potentiel) avec d'importantes quantités de fluides corporels, notamment des selles.
Nettoyage et désinfection	Pendant la phase aiguë de la maladie, l'environnement immédiat du pensionnaire dans sa chambre (table de chevet, lit, etc.) ainsi que les toilettes et la salle d'eau doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement au moyen d'un désinfectant de surface sporicide. Les appareils médicaux appliqués sur les pensionnaires (tensiomètre, par exemple) doivent être désinfectés par essuyage avec un désinfectant sporicide avant d'être réutilisés.